Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212200778-20260330-26_04_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HÉNANSAL
SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-six mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de monsieur Yvonnick GOUAULT, maire.

Nombre de conseillers	
- En exercice	15
- Présents	13
- Votants	14
- Absents	2
- Exclus	0

Présents : GOUAULT Yvonnick, Maire
PESTEL Charline, MEHEUT Guillaume, LOSCOS-LLAURADO Marie-Paule, adjoints,

FAVREL Serge, BOURDEL Stéphane, FAY Julie, ANDRIEUX Julien, BERTRON Julie, OBRY Florian, ROLL Laura, BAUDET Tanguy, BESNARD Justine, conseillers.

Absents excusés : BENARD Camille donne pouvoir à BAUDET Tanguy

Absents : FRONTIN Flavie

Secrétaire de séance : MÉHEUT Guillaume

DELIBERATION N°26-04-04 : DETERMINATION DE LA FREQUENCE ET DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre, et qu'il est nécessaire de fixer la fréquence de l'assemblée et d'en prévoir le calendrier.

À Hénansal, il est d'usage de réunir le conseil municipal **le premier lundi de chaque mois**, à l'exception des mois d'août et de janvier, durant lesquels **aucune séance n'est organisée**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

- **DECIDE** de fixer les conseils municipaux **le premier lundi de chaque mois**, à l'exception des mois d'août et de janvier, durant lesquels **aucune séance n'est organisée**

Fait et délibéré à Hénansal, Le 30 mars 2026
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume MÉHEUT

Le Maire
Yvonnick GOUAULT

MAIRIE DE HÉNANSAL (Côtes-d'Armor)